



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avenant n°6 à la convention départementale France Services

Art. 1 - Objet de l'avenant

Conformément aux dernières labellisations France Services obtenues pour la Loire et aux courriers de labellisation en date des 08 février et 27 mai 2024, la convention départementale France Services du 29 juin 2020 intègre, par le présent avenant, les gestionnaires suivants :

- la commune d'Andrézieux-Bouthéon ;
- la commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

Art. 2 - Adhésion à la Convention départementale France Services

Le gestionnaire France Services signataire du présent avenant s'engage à respecter les termes précités de la Convention départementale France Services du 29 juin 2020, ainsi que l'ensemble de ses annexes.

Fait à Saint-Etienne, le

Le préfet,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241008-2024-89-DE

Alexandre ROCHATTE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024
Publication : 10/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le gestionnaire France Services
de la commune d'Andrézieux-Bouthéon**

**Monsieur François DRIOL
Maire**

Le gestionnaire France Services
de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Monsieur Marc CHAVANNE
Maire